

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-deuxième session
Genève, 27 – 31 juillet 2015

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-deuxième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Aleman (OMPI) en a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour une durée d'un an, Mme Bucura Ionescu (Roumanie) présidente et Mme Nahanny Canal Reyes (Mexique) vice-présidente.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/22/1 Prov.2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

4. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingt et unième session (document SCP/21/12 Prov.2) tel que proposé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/2.
6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient actualisées compte tenu des contributions reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQ QUESTIONS À L'EXAMEN

i) QUALITÉ DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTÈMES D'OPPOSITION

- **Étude sur l'activité inventive**

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/3.
8. Certaines délégations ont formulé des observations sur le document, élaboré au sujet de leurs pratiques nationales en ce qui concerne la définition d'une "personne du métier" et les méthodes appliquées pour évaluer l'activité inventive et le degré d'activité inventive et ont fait part de leur expérience. Certaines délégations ont suggéré de nouvelles activités en ce qui concerne le critère d'activité inventive.

- **Étude sur le caractère suffisant de la divulgation**

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/4.
10. Certaines délégations ont formulé des observations sur le document, élaboré au sujet de leurs pratiques nationales en ce qui concerne la condition relative au caractère suffisant de la divulgation, la condition selon laquelle les revendications doivent être fondées sur la description et la condition relative à la description écrite et ont fait part de leur expérience. Certaines délégations ont suggéré de nouvelles activités en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation.

- **Documents connexes**

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, 8 et 10, SCP/18/9, SCP/19/4 et SCP/20/11 Rev.
12. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les documents susmentionnés. Certaines délégations ont suggéré de nouvelles activités à confier au comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

ii) EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7 et SCP/19/6.
14. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les documents susmentionnés. Certaines délégations ont suggéré de nouvelles activités à confier au comité en ce qui concerne les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

iii) BREVETS ET SANTÉ

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP16/7 et 7 Corr. et SCP/17/11.

16. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les documents susmentionnés. Certaines délégations ont suggéré de nouvelles activités à confier au comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

iv) CONFIDENTIALITÉ DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

17. Le comité a poursuivi ses délibérations sur la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Certaines délégations ont suggéré plusieurs activités à confier au comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les discussions sur ce point de l'ordre du jour.

v) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

18. Le comité a poursuivi ses délibérations sur le transfert de technologie. Certaines délégations ont suggéré plusieurs activités à confier au comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES – PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC)

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/5.

20. La délégation du Brésil, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a présenté la proposition. Sur demande, le Secrétariat a retracé l'historique de la loi type de l'OMPI pour les pays en développement concernant les inventions (1979) et en a expliqué la nature et la portée. Certaines délégations ont fait part de leur appui à cette proposition, d'autres s'y sont déclarées opposées. Après discussion, la présidente a suggéré que le comité réfléchisse aux discussions ainsi qu'à l'explication donnée par le Secrétariat et qu'il poursuive ses délibérations sur la question à la prochaine session.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

21. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après :

- 1) *Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet*
 - Recueil par le Secrétariat de données d'expérience et d'études de cas des États membres sur l'efficacité des exceptions et limitations, notamment pour le traitement des questions de développement.

- 2) *Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition*
 - Séance d'échange d'informations d'une demi-journée sur l'expérience acquise par des experts de différentes régions concernant l'évaluation de l'activité inventive dans les procédures d'examen, d'opposition et de révocation.

 - Le Secrétariat améliorera la page Web consacrée aux activités de partage du travail et de collaboration pour la vingt-quatrième session du SCP.

- 3) *Brevets et santé*
 - Séminaire d'une demi-journée sur la relation entre les systèmes de brevets et, notamment, les enjeux liés à la disponibilité des médicaments dans les pays en développement et les PMA, y compris la promotion de l'innovation et du transfert de technologie nécessaire pour faciliter l'accès à des médicaments génériques ou brevetés dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

 - Poursuite des délibérations sur l'étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/21/9).

- 4) *Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets*
 - Séance d'échange d'informations entre les États membres sur la protection de la confidentialité pour différentes catégories de spécialistes des brevets et les conseillers en matière de brevets nationaux et étrangers.

- 5) *Transfert de technologie*
 - Délibérations sur le transfert de technologie au regard du caractère suffisant de la divulgation, sur la base du document SCP/22/4.

22. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-troisième session, qui se tiendra à Genève, seraient annoncées en temps utile.

23. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP présentent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

24. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé présenté par la présidente.

[Fin du document]